



Facturer avant ou après la prestation de service?

Par **Malacella**, le **04/03/2016** à **13:59**

Bonjour,

J'envisage de créer une micro-entreprise - bureau d'études de paysage pour les particuliers. Je pensais envoyer avant chaque projet un devis aux clients, et recevoir de leur part le devis signé et le paiement en guise d'acceptation **avant** de commencer l'étude (cela semble se pratiquer dans des bureaux d'études que j'ai vus sur internet).

Ma question est alors : ai-je bien le droit de faire payer les clients **AVANT** la prestation de service? Et si oui, dois-je quand même établir une facture à la fin de l'étude pour régulariser la situation (en précisant que la somme est déjà payée)?

Merci!